

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance extraordinaire tenue le jeudi 23 septembre 2021 à 10h00
par vidéoconférence.

Sont présents

Valérie Plante, présidente

M. Robert Beaudry	Mme Lise Michaud
M. Pierre Charron	M. Martin Murray
M. Yves Corriveau	M. Jérôme Normand
M. Martin Damphousse	M. Sylvain Ouellet
Mme Chantal Deschamps	Mme Sylvie Parent
M. Sterling Downey	M. Richard Perreault
Mme Aline Dib	M. Guy Pilon
M. Benoit Dorais	Mme Magda Popeanu
Mme Marianne Giguère	M. Giovanni Rapanà
M. Yannick Langlois	M. Edgar Rouleau
M. François Limoges	M. Guillaume Tremblay
M. Normand Marinacci	Mme Maja Vodanovic
M. Benny Masella	

N'ONT PU ASSISTER

M. Pierre Brodeur et M. Marc Demers*

La convocation a été transmise le 15 septembre 2021.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la communauté, M. Tim Seah assistent à la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2022

DÉPÔT, conformément à l'article 165 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du certificat de la trésorière daté du 8 septembre 2021 établissant à cent cinquante-deux millions cinq cent neuf mille huit cent quarante-cinq dollars (132 789 965 \$) l'estimation des crédits nécessaires pour l'exercice financier 2022 relativement aux engagements et obligations de la Communauté.



CC21-036

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU QUE les remboursements en capital de la dette à long terme augmentent en raison des nouveaux financements et nécessitent une augmentation équivalente des quotes-parts;

ATTENDU QUE l'entente à convenir avec la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal pour la réalisation d'une carte dynamique prévoit que la Communauté doit consacrer à la mise en œuvre du projet une somme au moins équivalente à celle de la subvention gouvernementale;

ATTENDU QU'UN montant de 420 000 \$ réservé au fonds de développement métropolitain pour l'élaboration de plans pour les milieux humides n'est plus requis puisque l'élaboration de ces plans relève désormais des MRC;

Il est résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Communauté métropolitaine de Montréal ;
- De transférer la somme de 420 000 \$ prévue dans le fonds de développement pour les milieux humides au projet de carte dynamique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La résolution CC21-036 consignée dans ce procès-verbal est considérée signée.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

** Note du secrétaire de la Communauté :

M. Marc Demers a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.



ANNEXE

Assemblée extraordinaire du conseil du 23 septembre 2021

Période de questions des citoyens

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker, STOP

Budget pour l'assainissement de l'air.